



Rupture amiable CDD avant son terme

Par BTallaA

Bonjour,

J'ai besoin de conseils concernant la rupture anticipée de mon contrat de travail.

J'ai signé un CDD de 6 mois en avril 2025, qui devait donc courir jusqu'à fin septembre 2025.

Cependant, vers la fin avril, mon employeur m'a demandé de raccourcir la durée du contrat, pour qu'il se termine fin juin 2025 au lieu de fin septembre ? soit 3 mois de contrat au lieu de 6.

Il m'a précisé qu'il souhaite procéder à une rupture amiable du contrat.

Avant cela, j'étais au chômage depuis fin décembre 2024, après un contrat en alternance d'avril 2024 à décembre 2024. J'étais donc indemnisée par France Travail jusqu'à la prise de ce poste en avril 2025.

Ma question est double :

Aurais-je droit à une reprise ou ouverture de droits au chômage après la fin anticipée de ce CDD ?

À quoi dois-je faire attention dans le cadre de cette rupture amiable pour ne pas être pénalisée vis-à-vis de France Travail ?

(type de document à fournir, formulation de la rupture, etc.)

Merci beaucoup pour votre aide !

Par kang74

Bonjour

Dans ce contexte, il faut signer un avenant au contrat pour modifier la date de fin .

Le CDD se terminera à cette date comme il aurait dû se terminer 3 mois après